

Classifications des entreprises

Les entreprises sont très diverses. Pour les comparer, il faut les regrouper en fonction de critères qui permettent de les caractériser : juridique, économique et sociale.

I- Classification juridique de l'entreprise

Question : A qui appartient l'entreprise ?

Cette classification se fait en fonction de (la) ou (les) personne(s) qui détiennent (détient) le capital et les objectifs retenus par l'entreprise.

A – Les entreprises du secteur privé :

Dont le capital est détenu par des personnes privées (particuliers). Elles se composent des entreprises individuelles et des sociétés privées.

1-Les entreprises individuelles

Un seul propriétaire fournissant à la fois le capital, le travail et la direction. Exemple : Entreprises agricoles, entreprises artisanales ou commerciales. Elles sont très répandues au Maroc.

2-Les entreprises sociétaires privées

Forme d'entreprises dont le capital est détenu par plusieurs personnes privées et se caractérisant par la séparation entre les apporteurs de travail et ceux de capital.

Direction assurée par les apporteurs de capital ou leurs mandataires. On trouve 3 catégories de sociétés : (Voir détails dans les documents)

- Sociétés de personnes (Exemple : Société en nom collectif)
- Société de capitaux (Exemple : Société anonyme)
- Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)
 - ✓ A plusieurs associés
 - ✓ A à associé unique

B - Les entreprises du secteur public

Sont des entreprises dont l'Etat détient tout ou une partie du capital.

Deux formes principales:

1-Les entreprises publiques :

Sont des entreprises dans lesquelles l'Etat détient l'intégralité du capital et le pouvoir absolu de gestion.

Formes des entreprises publiques :

- Régies directes : entreprises d'intérêt public gérées par des fonctionnaires ou des collectivités locales. Exemple : Régies de distribution de l'eau et de l'électricité
- Entreprises publiques industrielles et commerciales : entreprises publiques ayant une activité industrielle ou commerciale gérées de la même manière que les entreprises publiques et cherchant à réaliser un profit. Exemples : Office Chérifien des Phosphates (OCP), Office National des Chemins de Fer (ONCF)
- Entreprises nationales : entreprises en situation de monopole. Et l'Action de l'Etat est directe sur l'économie notamment par la fixation des tarifs et des programmes d'investissement. Exemples : Office National des Chemins de Fer (ONCF), Office National d'Electricité (ONE), Office National de l'Eau Potable (ONEP).

2-Les entreprises semi-publiques :

Sont des entreprises dans lesquelles le capital est partagé entre l'Etat et des particuliers. Et par conséquent garde un pouvoir de contrôle sur ces entreprises (choix d'investissement, politique d'emploi,...) et les particuliers participent par le financement ou la gestion.

Formes des entreprises semi-publiques :

- Sociétés mixtes : Entreprises dans lesquelles sont associés des capitaux publics et des capitaux privés. Exemple : Société Marocaine des Assurances à l'Exportation (SMAEX), Royal Air Maroc (RAM)
- Concessions : entreprises intervenant dans le domaine des services publics gérées par un particulier ou par une société privée. Elles sont soumises à un contrôle concernant les prix et les programmes d'investissement. Exemple : Rédal ou Lydec ou Amendis.

C - Les entreprises du secteur social

Entreprises privilégiant des rapports sociaux et humains. Elles se basent sur le principe de solidarité et non sur la recherche de profits.

Deux formes principales :

1- Les sociétés mutuelles : Ces des sociétés agissant dans le secteur de la prévoyance sociale. Elles ont un but non lucratif.

2-Les coopératives : Ce sont des entreprises collectives. Leurs membres, associés à égalité de droits et d'obligations, mettent en commun travail et éventuellement capital pour satisfaire eux-mêmes leurs besoins sans dépendre du marché et sans rechercher le profit. On trouve notamment :

- Coopératives agricoles : regroupement de petites unités, tout en conservant une gestion autonome, cherchant à bénéficier des avantages des grandes exploitations :
 - ✓ Coopératives auxiliaires de production : coopératives d'exploitation du sol, coopératives de services
 - ✓ Coopératives d'achat et de vente : Coopératives ayant pour mission l'achat et la vente

- ✓ Coopératives de transformation de produits agricoles : Coopératives agissant principalement dans la production laitière.
- Coopératives de consommateurs : Coopératives de défense de intérêts du consommateur
- Coopératives de commerçants : regroupant des détaillants essayant d'améliorer leur compétitivité face aux formes nouvelles de distribution (grandes surfaces en particulier)

II - Classification économique de l'entreprise

Critères de classification

Effectif

Chiffres d'affaires

Capitaux propres

Valeur ajoutée

Résultat de l'entreprise

Les éléments pris séparément ou ensemble permettent de distinguer les *petites, moyennes et grandes entreprises*.

A – Selon l'effectif

- l'Effectif : permet d'apprécier l'importance du facteur de production travail.

L'application du critère de la taille conduit à distinguer les :

- Très petite entreprise (TPE)
- Petite et moyenne entreprise (PME)
- Grande entreprise (GE)
- Très grande entreprise

Au Maroc

- TPE : Moins de 10 salariés
- Petite entreprise : 10 à 50 salariés
- Moyenne entreprise : 50 à 200 salariés

Grande entreprise : + de 200 salariés

B- Selon le chiffre d'affaire :

- le Chiffre d'affaires : C'est le montant des ventes effectuées par l'entreprise. IL mesure la part de marché de l'entreprise.

Très petite entreprise : Chiffre d'affaires inférieur à 3 millions de DH

Petite entreprise : Chiffre d'affaire compris entre 3 et 10 millions de DH

Moyenne entreprise : Chiffre d'affaire compris entre 10 et 175 millions de DH

C- Selon les Capitaux propres :

Mesurent entre autre l'importance des fonds apportés par les propriétaires.

D-Selon la Valeur ajoutée:

Mesure la richesse créée à l'intérieur de l'entreprise.

E -Selon le Résultat de l'entreprise :

Traduit la rentabilité de l'entreprise.

F – Classifications du domaine de l'activité de l'entreprise

3 classifications :

- La classification de COLIN CLARK
- La classification par secteur et par branche
- La classification fondamentale

1 – Classification de COLIN CLARK

3 secteurs :

- Secteur primaire : Regroupant l'ensemble des entreprises productives de matières premières (agriculture, mines, pêche, exploitation forestière,...).
- Secteur secondaire : Regroupant l'ensemble des entreprises correspondant à la transformation des matières premières en biens productifs ou en biens de consommation (construction automobile, chimie,...).
- Secteur tertiaire : Regroupant l'ensemble des entreprises produisant des services (commerce, assurances, banques, transport,...).

+

- Secteur quaternaire : Regroupant l'ensemble des entreprises intervenant dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

2 – Classification par secteurs et par branches

- Définition du secteur : Il regroupe les entreprises ayant la même activité principale. Lorsqu'une entreprise exerce plusieurs activités distinctes, l'activité principale est identifiée à partir de l'effectif salarié de chaque activité, ou en fonction des ventes par activité.

- Définition d'une branche d'activité : Elle regroupe les unités de production fabriquant la même catégorie de produits.

3 – Classification fondamentale

6 catégories d'entreprises :

- les entreprises agricoles
- les entreprises prestataires de services
- les entreprises industrielles
- les établissements de crédit
 - Les banques
 - Les sociétés de financement
- les entreprises commerciales
- les entreprises d'assurance
 - Les sociétés d'assurances ou compagnies d'assurances
 - Les sociétés mutuelles d'assurances

III - Vers une classification sociale de l'entreprise

- De nombreuses études tendent aujourd'hui à classer les entreprises en fonction de critères sociaux, ou sociaux économiques.
- Le critère de citoyenneté d'entreprise permet de distinguer :
 - Les entreprises obéissant à une pure logique de maximisation du profit
 - Les entreprises accordant une place importante au respect des règles éthiques conduisant notamment à favoriser leur environnement.
- Les entreprises peuvent être classées en fonction de leur modèle de gestion sociale des ressources humaines, de l'intérêt accordé aux salariés et de leur participation aux processus de décision.

Les entreprises peuvent aussi être classées en fonction des efforts réalisés pour stabiliser leur personnel (existence de plans de carrière, actions pour diminuer le taux de rotation des effectifs, ...).